PERMUTATIONS INFORMATISEES 2013/2014
Instituteurs et Professeurs des Écoles

B.O. Spécial du 7 novembre 2013

Les informations de cette fiche sont destinées à calculer votre barème. Aussi vous est-il demandé la plus grande précision dans vos réponses.

Vérification par les élu-e-s du SNUipp-FSU16.
Ne rien inscrire dans cette zone.

Nom ..... **Prénom** .....

Nom de famille ..... (anciennement appelé nom de jeune fille)

Adresse personnelle: .....
.....
Tél ..... **Courriel** .....
Poste actuel .....

I. Echelon au 31/08/2013 **Instituteur /institutrice**
Professeur-e des écoles
Professeur -e des écoles hors classe
(rayer les mentions inutiles)

II. Titulaire en Charente depuis le

III. Etes-vous : en activité, en disponibilité de droit, en congé parental ou de présence parentale, en CLM ou CLD ? *(rayer les mentions inutiles)*

IV. Rapprochement des conjoints séparés pour raisons professionnelles. Compléter le cadre par OUI ou NON.
*Seuls sont pris en compte les mariages, PACS , **au plus tard le 01/09/13**, avec avis commun d'imposition 2012 si PACS avant le 01/01/13 ou attestation sur l'honneur de se soumettre à une déclaration commune (signée par les deux personnes) si PACS entre le 01/01/2013 et 01/09/13, vie maritale avec enfant reconnu par les deux parents au plus tard le 1er septembre 2013 ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1er septembre 2013 un enfant à naître.*

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2013 ou enfant à naître

Séparés depuis le
(pas de durée de séparation si dispo, CLM, CLD, congé parental ou de présence parentale, congé formation …)

V. Département-s sollicité-s dans l'ordre des vœux (6 maximum)

Département d'exercice de votre conjoint-e (*éventuellement*)

VI. Mutation pour garde d'enfant-s alternée et droit de visite. Entourez votre réponse.
Uniquement s'il y a une décision de justice.

OUI	NON

Nombre d'enfants concernés

VII. Etes-vous depuis le 01/09/2006 dans une école classée en zone violence ?
(BO n° 10 DU 08/03/2001) Entourez votre réponse.

OUI	NON

VIII Capitalisation du renouvellement du 1er voeu
Nombre de demandes sans interruption du 1er voeu hormis la demande actuelle

IX. Avez-vous demandé une majoration de 500 points au titre du handicap?

OUI	NON

*La procédure concerne les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade. Si **OUI**, avez-vous fait une demande à la MDPH pour reconnaissance de situation de handicap (soit en raison d'un handicap, soit en raison d'une maladie faisant partie de la liste de l'article D322-1 du code de la Sécurité sociale). En cas de doute, contactez-nous. Si vous le souhaitez, nous pouvons suivre votre dossier lors de la CAPD.*

snuipp16@gmail.com

Merci de nous renvoyer cette fiche
***accompagnée impérativement de votre confirmation de participation récupérée sur I Prof* à :**
SNUipp-FSU16
BP381 16008 Angoulême cedex

Les élu-e-s du SNUipp-FSU16
Cécile Daumar- Julien Peyraut-
Sylvie Couderc- Jean-Paul Pochard -
Karine Dorvaux - Benoît Vary